



Inscriptions J-10 !

Challenge Fédéral 69 PALM Azergues 2026 1^{ère} manche 10/05/26

C'est en effet le 05/05 qu'est fixée la date limite pour les inscriptions à la 1^{ère} manche de cette édition 2026 du Challenge Fédéral 69 PALM Azergues en No-Kill

Pour rappel, c'est sa 3^{ème} édition, toujours en partenariat avec la Fédération de Pêche du Rhône Cette manifestation se veut avant tout amicale et conviviale tout en respectant notre éthique sportive et environnementale.

Le principe reste identique, 14 équipes maximum de deux compétiteurs s'affronteront sur 7 parcours en 4 manches de 1H45, deux en tant que contrôleurs et deux en tant que compétiteurs sur la base du contrôle alterné.

- 1^{ère} manche le **10/05** sur la Moyenne Azergues

https://www.google.com/maps/place/45%C2%B056'54.6%22N+4%C2%B031'47.9%22E/@45.9476937,4.5282379,440m/data=!3m1!1e3!4m13!1m8!3m7!1s0x47f462df9e1da5c7:0x408ab2ae4bb1a70!2s69620+Ternand!3b1!8m2!3d45.944127!4d4.528951!16s%2Fm%2F03qjkt!3m3!8m2!3d45.948504!4d4.529978?entry=ttu&g_ep=EgoyMDI2MDMxMS4wLjKXMDSoASAFQAw%3D%3D

- 2^{ème} manche le **06/09** sur la basse Azergues.

IMPORTANT :

- 1) Vous pouvez indifféremment vous inscrire à l'une ou l'autre de ces deux manches. Toutefois, pour la remise des trophées et des prix, seuls compteront les résultats des compétiteurs ayant participé aux deux manches.
- 2) Un nombre minimum de 10 équipes engagées est requis pour la validation de chacune des manches. Un remboursement sera effectué en cas d'annulation par faute de participants.

Grande nouveauté 2026 !

La 1^{ère} manche se déroulera en 1^{ère} catégorie sur la moyenne Azergues sur des parcours beaucoup plus longs de l'ordre de plus 600m chacun. Aucun empoissonnement ne sera effectué, tous les poissons seront comptabilisés que ce soit les salmonidés (Fario, AEC, Ombres) et les blancs (Chevesnes, Spirlins, Ablettes, et autres) selon des modalités à venir.

Cette comptabilisation permettra à L'AAPPMA de la Moyenne Azergues d'avoir des statistiques précises sur la population halieutique de cette partie de rivière, qui nous sera réservée pour cette journée.

La 2^{ème} manche se déroulera sur la Basse Azergues dans les mêmes conditions qu'en 2025

Inscriptions ouvertes via HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/gps-lyon-centre/evenements/challenge-palm-moyenne-azergues-2026-1ere-manche-samedi-10-05-26>

Toute l'équipe du GPS Lyon Caluire est dans les starting blocks pour vous accueillir et faire de ce challenge une référence régionale, à bientôt !

<https://gpslyoncentre.wixsite.com/gpslyoncentre>

Organisé par le Groupement des Pêcheurs Sportifs Lyon Caluire

inscription pour ces manches directement auprès du GPS Lyon Caluire

<https://gpslyoncentre.wixsite.com/gpslyoncentre>

Challenge fédéral

**"PÊCHE À LA
MOUCHE"**



Challenge fédéral



REGLEMENTS

Dans le cadre de sa politique de promotion des concours de pêche, la FDAAPPMA 69 organise 5 challenges différents sur la saison 2025. En collaboration avec les AAPPMA Alyval, Anse, Belleville sur Saône, Chazay d'Azergues, Saint-Georges-de-Reneins, Villefranche-sur-Saône, le Groupement des Pêcheurs Sportifs Lyon Caluire (GPS) et l'Association des Pêcheurs du Rhône et de la Saône (APRS).

Inscription :

Le but est simple, récompenser les 5 meilleurs pêcheurs de chaque challenge ayant participé à au moins 2 manches parmi les dates proposées par les AAPPMA, le GPS et l'APRS. Chaque manche donne lieu à une inscription distincte auprès de l'AAPPMA, le Club ou l'association organisatrice. Les modalités d'inscriptions à chacune des manches seront précisées par l'AAPPMA, le Club ou l'association organisatrice et les frais d'inscriptions sont propres à chaque manche.

Les 2 meilleurs résultats par challenge seront pris en compte pour le classement final.

Comptage des points :

A l'issue de chaque manche, l'AAPPMA, le Club ou l'association organisatrice fera parvenir à la Fédération un classement de leur concours selon leur propre règlement. La Fédération attribuera alors des points en fonction de la place au concours et du nombre de participants selon le barème suivant :

- * 1er = 1 / nombre de participants à la manche
- * 2ème = 2 / nombre de participants à la manche
- * 3ème = 3 / nombre de participants à la manche
- * ...
- * capot = nombre de participant / nombre de participant

Le classement général final s'établira au plus petit nombre de points, sur la base des points-places accumulés. En prenant en compte les 2 meilleurs résultats sur 4 manches possibles (ou les 3 meilleurs résultats si 5 manches possibles).

Si le concours se déroule en binôme, chaque membre de l'équipe obtient le nombre de point de sa place (cela permet de récompenser un participant régulier qui n'aurait fait toutes les manches avec le même binôme).

En cas d'égalité au classement final, les pêcheurs seront départagés :

- au nombre de victoires sur le circuit
- au cumul des points poissons qu'ils auront réalisés
- au plus jeune pêcheur

Calendrier et dates des manches :

- Se référer au challenge fédéral "pêche au coup" (4 manches)
- Se référer au challenge fédéral "enduro carpe" (4 manches)
- Se référer au challenge fédéral "carnassier en bateau" (4 manches)
- Se référer au challenge fédéral "carnassier en float-tube" (5 manches)
- Se référer au challenge fédéral "pêche à la mouche" (2 manches)

Dotations :

Une dotation globale de **1 500 €** est attribuée par la commission pour chaque challenges carnassier et carpe

- * 1er : 500€
- * 2ème : 400€
- * 3ème : 300€
- * 4ème : 200€
- * 5ème : 100€

Une dotation globale de

1 000 € est attribuée par la commission pour les challenges pêche au coup et pêche à la mouche

- * 1er : 375€
- * 2ème : 275€
- * 3ème : 175€
- * 4ème : 100€
- * 5ème : 75€

Les lots seront sous forme de "bons d'achat" valable chez les détaillants d'articles de pêche du département souhaitant collaborer au projet. Le détenteur est libre de choisir le détaillant qu'il souhaite. Le bon n'est pas fractionnable chez plusieurs détaillants. La remise des bons d'achat se fera lors d'une soirée spécifique de remise des prix au siège de la Fédération de Pêche 69.